



BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPAL

SOMMAIRE

- Le mot du Maire → 2
- Hommage → 2
- Campus → 2
- Saint-Fortunat → 4
- Annot à Bloc → 6
- Festival du Folklore → 6
- L'été à l'OT → 7
- Informations diverses → 8
- Conseil municipal → 9
- Vie de la Cité → 12



à l'ombre du baou

n°40 - juin 2016



Annotaines, Annotains, chers amis

Le premier numéro de l'Ombre du Baou de l'année 2016 sera bien entendu consacré à vous présenter les budgets de notre commune au travers des comptes-rendus de nos derniers conseils municipaux.

Je vous invite donc à trouver en pages intérieures les grandes lignes de ce budget primitif dont il ressort que cette année encore nous n'avons pas augmenté les taux de la fiscalité, tout en maintenant un volume d'investissement conséquent de 2 063 136,07 €, malgré les baisses récurrentes des dotations de l'État mais aussi des subventions de nos collectivités de rattachement.

Ces résultats sont possibles grâce à la sage gestion du budget de fonctionnement aidé en cela par le professionnalisme de nos collaborateurs ; budget dont le résultat vient abonder le budget d'investissement (661 614,90€) et permet aussi chaque année de lancer un programme de travaux destiné à améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Au cours de cet exercice, nous avons engagé des travaux de voirie, notamment :

- le nouveau parking d'Intermarché
- la réfection des routes de la rive droite suite aux travaux d'enfouissement des

lignes aériennes

- la réfection de la rue des Moulins en grès

- la réfection du jardin d'enfants

A l'heure où vous lirez ces lignes, ces travaux seront réalisés.

Sont également programmés :

- la réfection de la carrière du centre équestre

- les études de faisabilité de la passerelle sur la Vaïre

- les études pour le classement dans la voirie communale du « Chemin de Coste Mouline » et de la « Traverse des Granges »

- la rénovation de la piscine

- la réfection des rues du centre ancien

- la réalisation de la voie Remoti qui reliera le lotissement Clos de Platel à la Route de Colle Basse.

Enfin, et cela fait l'objet d'une information en page intérieure, les travaux de réaménagement du Campus sont en cours avec une livraison prévue fin juin.

Comme nous vous l'avons fait connaître, les locaux seront donc, dès cette date, mis à disposition des locataires privés et publics.

Je ne peux terminer ce chapitre sans évoquer le budget de l'eau et de l'assainissement, qui cette année encore, ne verra pas d'augmentation de la redevance, malgré la lourdeur des annuités d'emprunt, résultat des investissements ô combien nécessaires mais importants (près de 6 millions d'euros) sans oublier les frais de fonctionnement de la station d'épuration.

C'est le choix de notre Conseil Municipal d'équilibrer ce budget par une subvention de 100 000 € du budget principal afin de ne pas faire appel à une augmentation de la redevance.

Vous aurez également une approche des animations estivales que prépare notre Office de Tourisme pour le plaisir de nos visiteurs mais aussi de nos concitoyens, et qui pourront un peu faire oublier la morosité de cette période que nous traversons en raison de la crise économique et des inquiétudes suscitées suite aux attentats.

J'espère, chers amis, que toutes ces informations vous permettront de suivre la vie de notre cité et vous assure de mes sentiments les plus amicaux.

Jean BALLESTER
Maire d'Annot





Cérémonie en l'honneur des Justes parmi les Nations

Notre village a le privilège de connaître trois annotains honorés à titre posthume de la médaille des « Justes parmi les Nations ».

En effet Jean et Jeanne ROUS ainsi que le gendarme André MARTIN ont, pendant la guerre 39-45 et sous l'occupation allemande, caché et sauvé de la déportation et sans doute de la mort des enfants et familles juives.



A cet effet, une plaque commémorative à leur mémoire sera dévoilée le 26 juin au Jardin du Souvenir, en présence des familles des médaillés, des survivants des familles cachées et bien entendu des autorités représentant le Comité Yad Vaschem, de l'ambassadeur d'Israël, ainsi que des représentants de la Gendarmerie Nationale.

Vous pouvez retrouver une évocation des ces actes au travers des dossiers présents sur le site internet du Comité Français pour Yad Vashem :

- Jeanne et Jean ROUS : <https://yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/les-justes-de-france/dossier-10355/>
- André MARTIN : <https://yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/les-justes-de-france/dossier-12726/>

Aménagement du Campus



En décembre 2014, la commune a fait l'acquisition du bâtiment dénommé « Campus Européen Platon » afin de créer une Maison des Services au Public ainsi que des appartements adaptés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

Ce bâtiment accueillera au rez-de-chaussée et au 1er étage un cabinet de kinésithérapeutes, l'association d'aide à domicile en milieu rural ADMR, un cabinet d'ostéopathe, le centre médico-social, un cabinet médical ainsi que les bureaux de la Direction Générale des Finances Publiques.

Une salle de réunion sera réservée aux services administratifs de la commune et pourra éventuellement être utilisée pour des expositions temporaires.

En ce qui concerne les deuxième et troisième étages, dix appartements seront proposés à la location, et destinés en priorité aux personnes âgées ou à mobilité réduite :

- au 2ème étage: 1 studio, 3 T2 et 1 T3
- au 3ème étage : 1 studio, 2 T2 et 2 T3

Il est à noter que tous les étages sont desservis par un ascenseur.

Les personnes intéressés par la location de l'un de ces appartements sont invitées à se présenter en Mairie ou à faire acte de candidature par courrier auprès de la Mairie d'Annot.

Les travaux seront terminés pour la fin juin et les premières installations pourraient intervenir dans le courant du mois de juillet.

Malgré les contraintes administratives induites par ce type d'opérations, telles que les démarches autour du permis de construire ou encore la consultation des entreprises par appel d'offres, cette opération a pu être menée à son terme en 18 mois.

Un nouvel espace de vie va ainsi très prochainement reprendre place au centre du village, mêlant habitations, services publics et à la personne et, nous l'espérons, à la satisfaction de tous !



Passage de témoin au Comité des Fêtes

Comme vous le savez, l'organisation de notre fête votive de la « Saint-Fortunat », qui a lieu traditionnellement le week-end de Pentecôte, relève du Comité des Fêtes. Et cette année encore, la fête fut belle, menée de main de maître par cette association où les jeunes de notre village prennent le temps d'un week-end les rênes du village, bien qu'un travail de longue haleine soit nécessaire tout au long de l'année.

Et cette édition 2016 n'a pas dérogé à la règle qui consiste à faire cohabiter respect de nos traditions et ambiance festive, autour de notre Bravade resplendissante conduite par une Fanfare «l'Echo de la Vaïre» toujours présente et au répertoire étoffé...

Mais cette année marque la fin d'une époque, avec un passage de témoin entre le bureau sortant présidé par Elodie MARTIN, et la nouvelle équipe qui ne tardera pas à se mettre en place. Egalement, Claire CALVI, Marion COZZI et Tiffany OPRANDI quittent leurs fonctions, après avoir grandement œuvré aux côtés d'Elodie, pour le rayonnement d'Annot au travers des animations proposées par le Comité des Fêtes.

A toutes les quatre nous souhaitons adresser ici nos plus vifs remerciements pour leur implication sans faille pendant de nombreuses années.







Quelle édition !

Annot à Bloc, la fête de l'escalade au Pays des Grès initiée par la municipalité d'Annot, prend son rythme de croisière avec cette sixième édition, que tout le monde s'accorde à qualifier de très réussie en tous les points.

Edition réussie grâce à la météo qui, après quelques éditions où elle s'est montrée capricieuse, a été parfaite tout au long du week-end, permettant à tous, petits et grands, d'apprécier sans contrainte les nombreuses animations proposées tout au long du week-end.

Les conditions étaient donc idéales pour accueillir 340 participants au contest dans les grès, dans un secteur de 70 nouveaux blocs ouverts et brossés par notre partenaire TLC Productions, qui contribue depuis quelques années par son professionnalisme à la réussite de cet événement.



Près de 750 personnes se sont retrouvées au moment du contest sur blocs naturels dans le nouveau secteur de la Gare, puis rendez-vous était donné en fin de journée du samedi pour les finales sur le bloc artificiel trônant devant la Mairie ; Charlotte ANDRE, jeune espoir chez les filles, et Loïc GAUDIOZ, ex-membre de l'équipe de France, se sont imposés aux termes d'une compétition soutenue mais néanmoins empreinte d'une convivialité de tous les instants.

Convivialité qui a présidé à la suite de la soirée festive offerte à tous les participants, marquant un peu plus l'esprit de chacun autour de cet événement qui tend à devenir majeur dans ce calendrier de ce sport si particulier que nous avons la chance de pouvoir accueillir et promouvoir dans les meilleures conditions à Annot.

Alors en route pour de nouvelles aventures en 2017 !



Festival International du Folklore 2016

16 & 17 juillet 2016

L'alternance avec la Fête Provençale nous conduit cette année à accueillir le Festival International du Folklore les 16 et 17 juillet prochains, organisé par l'association Artémise.

Après avoir reçu des groupes de différentes régions françaises, ce festival s'est ouvert plus largement au monde aussi c'est une fois de plus un programme varié qui sera présenté au cours de ce week-end avec la présence d'un groupe du Brésil, d'un groupe du Kirghizstan et enfin de deux groupes français de Roquebrune Cap-Martin et de Bédarieux-Languedoc.

Bien entendu le groupe annotain Artemise sera présent et complétera le tableau coloré de ce spectacle.

Les organisateurs invitent les personnes ayant la possibilité d'héberger pour la nuit du 16 au 17 juillet un danseur ou un couple de nos visiteurs, de le faire savoir auprès de l'Office de Tourisme ou d'un responsable d'Artemise et vous remercient par avance de l'aide que vous apporterez, par votre soutien, à la pérennité de ce festival.



Du côté de l'Office de Tourisme

Comme chaque saison, l'Office de Tourisme d'Annot, présidé par Marion COZZI, est sur le pont pour mettre au point avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration le programme des animations qui vont vous divertir durant les mois d'été.

Cette année encore, la volonté du Conseil d'Administration a été de pouvoir proposer un programme le plus éclectique possible, où chacun peut y puiser une occasion de passer un bon moment seul ou en famille, que ce soit sportivement ou culturellement.

Ainsi, côté culture, nous proposons cette année encore des conférences données par Jean-Louis DAMON, notre historien local, qui vous fera découvrir avec la passion qui le caractérise l'histoire de notre beau Pays d'Annot au travers de la magie des grès d'Annot ; une très bonne occasion de découvrir ou redécouvrir notre patrimoine remarquable.

Le Cinéma de Pays étant de retour tout au long de l'année, nous vous proposons aussi des séances en plein air, appréciées de tous, dans le cadre magnifique de la Place du Coulet.

Le vendredi 24 juin, ne manquez pas la conférence exceptionnelle donnée par les spéléologues Jean-Claude NOBECOURT et Philippe AUDRA, qui viendront nous relater l'état de leurs recherches sur les grottes remarquables de notre territoire (Saint-Benoit, Méailles, Castellet-lès-Sausses, Daluis). Leurs interventions, agrémentées d'un diaporama de grande qualité, nous transportent à chaque fois dans un monde difficile d'accès mais du plus grand intérêt.

De nombreuses autres animations vous seront proposées tout au long de l'été : des concerts («Famille Maestro», «Carnaby Street», récital Brassens, «Harmonie Lorguaise»), des loisirs créatifs, des jeux en bois, du théâtre («la Tour de Méailles», «Athalie», et une pièce comique par la Compagnie du Bar des Oiseaux).

Mais n'oublions pas le côté sportif avec, pour une première cette année à Annot, une course colorée où la convivialité et la bonne humeur seront obligatoires : la «Color Annot Run». Vous ne connaissez pas le principe ? Alors venez participer, vous en reviendrez transformés !

Une autre expérience sera à tenter également cet été à Annot, lors d'une journée «gyropodes» dans le village ; vous pourrez parcourir de façon originale et inédite notre beau village sur ce véhicule surprenant mais très ludique !

La liste est encore longue, alors venez jeter un coup d'œil à la programmation complète que vous pourrez retrouver à l'Office de Tourisme ou sur notre site internet www.annot-tourisme.com.

Avec les différentes animations proposées par les nombreux prestataires locaux et le programme élaboré pour vous par l'Office de Tourisme, vous pourrez constater par vous-mêmes qu'il se passe toujours quelque chose à Annot, le Pays des Grès !

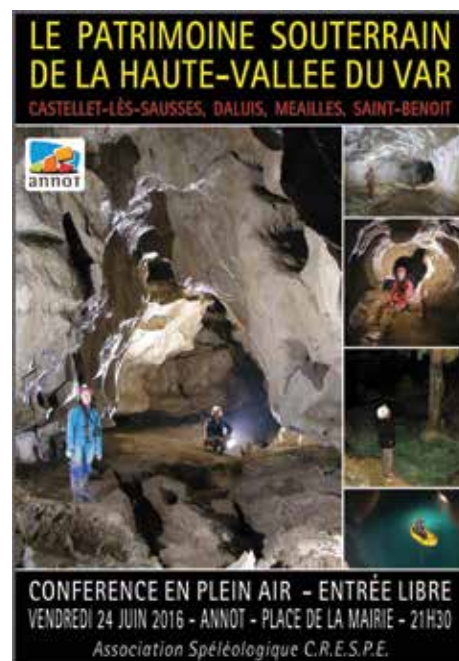


photo (c) D.R.





Exposition des peintres annotains

A partir du 2 juillet et jusqu'à la fin du mois d'août, les annotains et nos visiteurs pourront découvrir les œuvres de nos artistes locaux, nombreux sur notre commune à exercer leur talent pinceau à la main.

C'est ainsi que vous pourrez admirer les œuvres de mesdames Anne-Marie OLLIVARY, Charlette AUTRAN, Marie-Paule FERAUD épouse GARCIA, Johanna NIESPODZIANY, Véronique FREZIA, Christine GRAC, Martine ASSO-DAVID et Messieurs Yvon GRAC et Jacques ROUS.

De même, nous aurons une pensée à la vue des toiles des artistes disparus ayant vécu à Annot : la princesse MARSI, Jean-François CALVI, Jean GRAC, René VAUQUELIN et François BARRA dit «Choua lou pintre».

Cette exposition sera placée sous l'amicale tutelle de Monsieur Yvon GRAC, artiste connu et reconnu mondialement.

Le vernissage aura lieu le vendredi 8 juillet à 18 heures ; l'ensemble de la population est cordialement invité à venir partager le pot de l'amitié, et aussi prendre toute la mesure de la richesse de notre village en terme de création artistique.

L'Echo de la Vaire recrute !

La fanfare d'Annot «l'Echo de la Vaire» vient d'entamer la saison 2016 sur les chapeaux de roues avec en projet la préparation de son 60ème anniversaire, qui se déroulera au mois d'août.

Cette association dynamique, composée d'une vingtaine de musiciens de tous âges, participe aux différents événements de la commune tout au long de l'année, avec pour mot d'ordre convivialité, partage et bonne humeur. Elle anime les cérémonies et festivités dans nos villages, apporte ambiance, gaieté et contribue à maintenir nos traditions.

Plutôt orienté à l'origine vers la musique militaire, son répertoire s'est diversifié, en intégrant des morceaux de variétés, des medleys populaires, des bandes originales de films ou des compositions du sud-ouest style «bandas», accessibles pour tous niveaux.

Malheureusement, depuis plusieurs années ses effectifs se réduisent et un énorme besoin en recrutement se fait ressentir sur tous les pupitres (percussions, harmonie, clairons). L'arrivée de nouveaux membres est indispensable pour pouvoir continuer cette si belle aventure musicale et associative, débutée il y a presque 60 ans.

Franck GERIFALCO son président lance un cri d'alarme et souhaite très rapidement étoffer ses rangs. Si vous êtes attachés au patrimoine local et à ses traditions, si vous aimez la musique, vous jouez ou avez joué d'un instrument, même si vous êtes débutants, venez nous rejoindre à la salle de musique d'Annot, les samedis à 18h lors des répétitions, pour partager cette passion de la musique.

Pour plus d'informations, contactez le Président Franck GERIFALCO au 06 03 83 17 48 ou sur fanfareechodelavaire@laposte.net





26 novembre 2015

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission sports, loisirs et associations s'est réunie le 16 novembre. Jean FENOUIL, Président de cette commission, rappelle l'importance des associations dans un village et l'intérêt d'aider les bénévoles qui les font fonctionner. Il annonce que la commission s'est prononcée favorablement aux demandes suivantes :

- Annot'Rando : 700 €
- Association culturelle de l'école de musique : 1 000 €
- Cant'Annot : 700 €

POUR 15, CONTRE 0, ABSTENTION 0

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2016

Le maire rappelle les thèmes éligibles à cette dotation : développement économique, aide aux travaux d'équipements, école et accueil d'enfants, maintien et développement des services de proximité, aménagement de village, alimentation en eau potable et assainissement, prévention des risques et secours, équipements roulants, développement de l'administration électronique, gens du voyage.

La commune souhaite présenter deux projets, un ayant un rapport avec le maintien et le développement des services de proximité (maison de services au public) et un autre sur les équipements roulants. Il s'agit, pour le premier, des travaux d'aménagement du Campus, pour un montant prévisionnel de 388 000,00 € HT. Pour le second, il s'agit de l'acquisition d'un mini chargeur pour un montant prévisionnel de 69 790 € HT.

Concernant l'aménagement du Campus, les travaux se montent à 388 000 € HT :

- D.E.T.R. 30% : montant plafonné à 100 000 €
- Région (CRET du pays A3V 40 %) 155 200,00 €
- Conseil Départemental 04 : 38 800,00 €
- Autofinancement : 94 000,00 €

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter le projet tel que défini ci-dessus à la DETR 2016, de l'autoriser à demander les subventions auprès des financeurs comme définis ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous les documents ci référents.

POUR 12, CONTRE 2, ABSTENTION 1

ADOPTION DE LA REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Par rapport à l'année 2015, le taux de base de la redevance de lutte pour la pollution reste inchangé mais celui de la modernisation des réseaux d'assainissement augmente de 3,22%. Cette augmentation correspond à une politique de l'Agence de l'eau d'aide aux collectivités notamment, dans le cadre de son programme «Sauvons l'eau 2013-2018».

Ainsi, le prix de la redevance totale proposé est de 288.41 € TTC pour le forfait domestique de base, les autres forfaits étant des multiples du forfait de base.

POUR 15, CONTRE 0, ABSTENTION 0

MODIFICATION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET MISE EN PLACE D'UNE CAUTION

Suite à plusieurs problèmes liés à des locations, il est souhaitable de mettre en place une caution qui serait encaissée en cas de dégradations.

Les nouveaux tarifs de location de cette salle comme proposés comme suit :

- Location pour une journée ou soirée en semaine : 150 €

- Location pour le week-end (hors 31 décembre) du vendredi midi au lundi 9h : 250 €

- Location pour la soirée de la Saint Sylvestre : 250 €

- Dépôt de caution : 500 €

Un contrat de location sera établi pour chacune d'elle.

En cas de dégradation, un titre exécutoire du montant des travaux sera émis au locataire.

Les associations annotaines bénéficient de la gratuité pour cette salle mais elles doivent déposer aussi un chèque de caution de 500 euros lorsqu'elles organisent une manifestation festive.

POUR 15, CONTRE 0, ABSTENTION 0

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Madame le Préfet a présenté le 12 octobre à la commission départementale de coopération intercommunale le projet de schéma qu'elle a élaboré.

En ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes Terres de Lumière, Madame le Préfet a proposé de fusionner les Communautés de Communes du Haut-Verdon Val d'Allos, du Moyen Verdon, du Teillon, du Pays d'Entrevaux et de Terres de Lumière.

Cette nouvelle communauté de communes représenterait 41 communes pour 11 343 habitants.

POUR 13, CONTRE 3, ABSTENTION 0

8 février 2016

APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

La loi impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1er janvier 2015.



Compte tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1er janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), permettant à la collectivité de planifier ses travaux sur plusieurs périodes.

La commune a engagé les démarches nécessaires afin de répondre aux exigences réglementaires, en conventionnant avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes (CDG 05).

L'Ad'AP porte sur 7 bâtiments et sur une durée de 3 années.

Le maire demande d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune d'Annot, de prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.

POUR 15, CONTRE 0, ABSTENTION 0

CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS

En prévision de la prochaine saison estivale, il est proposé d'ouvrir les postes de saisonniers suivants :

- Deux postes d'E.T.A.P.S. saisonniers (Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives), temps complet pour exercer les fonctions de surveillant de baignade au grade d'E.T.A.P.S dont un des deux aura la fonction de chef de bassin. Un poste sera ouvert du 1er juin au 15 septembre 2016 et un du 1er juillet au 31 Août 2016.

- Au service technique et pour le mois de juillet et Août, 1 poste à temps non complet

- Au musée pour les mois de juillet et d'Août, 1 poste à temps complet

- A la piscine pour les mois de juillet et Août, 2 postes à temps complet

- A la piscine pour les mois de juin, juillet et Août, 1 poste à temps complet

POUR 15, CONTRE 0, ABSTENTION 0

COTISATIONS 2016 AU SDIS

Pour la commune d'Annot, le montant appelé par le S.D.I.S. 04 pour l'année 2016 est de 35 011,75€.

Cette contribution est calculée en fonction :

- de la mise à jour des données du potentiel fiscal et de la population dite DGF (base 2015).

- de l'intégration des dépenses transférées pour certaines collectivités (vacataires saisonniers et personnels transférés ou mis à disposition)

- de l'application de l'indice INSEE du coût de la vie (01.46%)

POUR 15, CONTRE 0, ABSTENTION 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE LA MISE AUX NORMES DE LA STATION D'EPURATION DE ROUAINNE

La Station d'épuration de Rouaine doit être mise aux normes, pour cela une étude doit être lancée. Le montant de cette étude est de 15 192,50 € HT.

Le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence finance les études dans le domaine de l'assainissement à hauteur de 80 %.

Le maire demande donc de l'autoriser à demander les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

POUR 15, CONTRE 0, ABSTENTION 0

29 février 2016

MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FETE DE L'ESCALADE ANNOT A BLOC

Le montant prévisionnel total de l'opération pour l'année 2016 s'élève à 35 000,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel

est le suivant :

- Région PACA : 10 500,00 € soit 30%

- Conseil départemental : 7 000,00 € soit 20%

- État au titre de la CIMA : 10 500,00 € soit 30 %

- Autofinancement 7 000,00 € soit 20 %

POUR 14, CONTRE 0, ABSTENTION 0

COTISATION AU SIERT A COMPTE DE L'ANNEE 2016

A compter de cette année le SIERT va prendre en charge toutes les dépenses de fonctionnement liées à l'éclairage public (EDF et entretien). Ces dépenses vont engendrer une augmentation du budget de fonctionnement du SIERT. Le syndicat a délibéré lors de son dernier conseil de l'augmentation de la cotisation des communes de 10 € à 26 € par habitant, ce qui représente pour Annot la somme de 29 120,00€ soit une augmentation de 17 920,00 € sachant que pour Annot les frais de fonctionnement de l'éclairage public représentent environ 26 000 € par an.

POUR 11, CONTRE 3, ABSTENTION 0

4 AVRIL 2016

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN MINI CHARGEUR POLYVALENT DANS LE CADRE DU FODAC

La commune souhaite acquérir un mini chargeur polyvalent pour un montant prévisionnel de 69 790 € HT.

Nous pouvons solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du FODAC à sa hauteur maximale à savoir 35% plafonné à 6 960€.

POUR 13, CONTRE 0, ABSTENTION 0



VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Le budget 2016 de la commune a été bâti avec des taux d'imposition des taxes directes locales qui resteront les mêmes qu'en 2015. De fait à taux constant le produit attendu cette année est le suivant :

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2016 sont :

- Taxe d'habitation : 1 643.000,00€
- Taxe foncière bâtie : 1 414.000,00€
- Taxe foncière non bâtie : 11 400,00€
- CFE : 292.600,00 €

Les taux proposés pour 2016 sont :

- Taxe d'habitation : 20,74 %
- Taxe foncière bâtie : 30,55 %
- Taxe foncière non bâtie : 94,37 %
- CFE : 23,85 %

Ce qui apporte au budget communal 2016 :

- Taxe d'habitation : 340.758,00 €
- Taxe foncière bâtie : 431.977,00 €
- Taxe foncière non bâtie : 10.758,00 €
- CFE : 69.785,00 €

Soit un total de 853.278,00 €.

POUR 11, CONTRE 2, ABSTENTION 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 36.340,00 €
- Recettes : 36.340,00 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 23.350,00 €
- Recettes : 23.500,00 €

POUR 13, CONTRE 0, ABSTENTION 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU LOTISSEMENT LA RIBIERE

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 54.080,00 €
- Recettes : 54.080,00 €

Section d'Investissement

- Dépenses : 54.080,00 €
- Recettes : 54.080,00 €

POUR 13, CONTRE 0, ABSTENTION 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 384.175,00 €
- Recettes : 384.175,00 €

Section d'Investissement

- Dépenses : 183.178,49 €
- Recettes : 183.178,49 €

POUR 11, CONTRE 2, ABSTENTION 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Après la reprise des résultats antérieurs, la prise en compte des affectations de résultats, et le vote des taux des impôts locaux, le budget pour 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 2.280.067,82 €
- Recettes : 2.280.067,82 €

Section d'Investissement (y compris RAR et solde d'exécution)

- Dépenses : 2.063.136,07 €
- Recettes : 2.063.136,07 €

Le maire demande au Conseil Municipal d'adopter le budget 2016 de la commune d'Annot.

POUR 11, CONTRE 2, ABSTENTION 0

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CAMPUS

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a lancé une consultation pour un marché de travaux d'aménagement du campus.

À l'issue de la période de consultation, la commune a reçu 24 offres tous lots confondus.

L'ouverture des plis a eu lieu le 29 décembre par la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O), qui a admis les 24 candidatures et a confié l'analyse de leurs offres à notre assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce dernier a remis un rapport d'analyse des offres à la C.A.O. qui s'est réunie le 04 février 2016.

La CAO propose de retenir les entreprises suivantes de leur attribuer les lots ci-dessous :

Lot 1 - démolition intérieure : PRATICO pour un montant de 26 270,40 € TTC

Lot 2 - cloisons, faux plafonds : PRATICO pour un montant de 55 492,80 € TTC

Lot 3 - carrelage, faïences : PRATICO pour un montant de 56 131,20 € TTC

Lot 4 - menuiseries intérieures : PRATICO pour un montant de 22 488,00 € TTC

Lot 5 - peintures : Décor Harmonie Peintures pour un montant de 26 726,40 € TTC

Lot 6A - plomberie, sanitaires, production ECS : AILHAUD pour un montant de 52 493,36 € TTC

Lot 6B - VMC : AILHAUD pour un montant de 31 860,41 € TTC

Lot 7 - électricité : BIANCO pour un montant de 119 263,20 € TTC

POUR 13, CONTRE 0, ABSTENTION 0



Mariages

Tous nos vœux de bonheur à :

- Max DOUBLET et Élisabeth CORTINOVIS

Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Madame Paulette GAYDON
- Monsieur Jean-Marie PICHE-LESUEUR
- Monsieur Romain BARRAS
- Madame Thérèse GOGLIO
- Monsieur Jean D'ALESSANDRI
- Madame Licia CALVI née NAVARI
- Monsieur Louis BOLGARI
- Madame Marie BOLLERO née VIGLINO
- Monsieur Jean-Michel DELATTRE
- Monsieur Jean-Claude ANDRE
- Monsieur Claude DAVID
- Madame Marie-Angèle ROUX née BURCHERI

Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

- Kyman, fils d'Emilie ROUHAUD et de Cédric DA SILVA
- Calie, fille d'Estelle FAVE et Thibaut PASSERON
- Clara, fille de Aude et Loïc OPRANDI
- Axel, fils de Agnès VELAY et Adrien GENOVESI
- Livia, fille de Amélie SALICIS et Rémi DOZOL
- Rudy, fils de Claire CALVI et Gilles DESVOYES
- Aurore, fille de Tiffany OPRANDI et Damien BERTRAND
- Kezyah, fille de Maeva BECU et Charel FREZIA
- Maïwenn, fille de Gaëlle et Julien MESSAC
- Chloé, fille de Julie AILLIOT et Jérémy FAFIN
- Yohan, fils de Sylvie BARBOSA et Olivier BOLEVE

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Nouveaux arrivants

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- Monsieur BOLEVE Olivier, Mme BARBOSA Sylvie et leurs enfants
- M. et Mme EXPERTON Sébastien et leurs enfants

DÉCHETS VERTS

Le site qui accueille les déchets verts de la commune sera ouvert au public tous les vendredis de 13h30 à 15h30.

Seuls les déchets verts (herbe, branches, feuilles...) y seront acceptés sans emballage. Une personne des Services Techniques de la commune sera présente pour assurer le bon fonctionnement de ce nouveau service à la population.

Pour accéder à ce site, rendez-vous sur le Chemin d'Argenton, après le viaduc du chemin de fer.

mémento contacts

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE
17 ou 04 92 83 20 05

MÉDECINS
Dr Bono : 04 92 83 23 02
Dr Roux : 04 92 83 26 67

AMBULANCES
Amb. du Colombier : 04 92 83 20 96

INFIRMIERS
Ceppodomo : 04 92 83 33 38
Brunel : 04 92 83 33 38
Urani : 04 92 83 30 64

KINÉSITHÉRAPEUTE
Guelpa : 04 92 83 76 48

CHIROPRACTEUR
Casedevant : 06 12 24 68 92

DENTISTE
Passeron : 04 92 83 24 68

PHARMACIE
Berlandi : 04 92 83 20 01

TAXIS
Antony : 04 92 38 32 68
Budon : 06 60 35 22 95

POMPES FUNÈBRES
Budon : 06 60 35 22 95
Murair : 04 92 83 22 80

MAIRIE
04 92 83 22 09

OFFICE DE TOURISME
04 92 83 23 03

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
04 92 83 42 81

RELAIS DE SERVICES PUBLICS
04 92 30 07 90

« à l'ombre du baou »

Bulletin d'information municipal.

Directeur de la publication :

Jean Ballester, Maire d'Annot.

Ont participé à la rédaction de ce numéro l'Équipe municipale, celle de l'Office de Tourisme et plusieurs associations que vous reconnaîtrez.

Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000

Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999

Crédit photos :
TOUS DROITS RESERVES